

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE -BGA - MD - 0 - 003

Date d'émission :23/01/08

Désignation de l'ouvrage / élément à modifier :

DIV : Groupes électrogènes biogaz

1. Rappel du projet

Dans le marché (cf APS rev B Paragraphe B.2.6.2 du chapitre « Mémoire technique de présentation des installations » p25/51), il est prévu d'installer pour la valorisation énergétique du biogaz, deux groupes électrogènes de même capacité. (2 X 1365 kW puissance électrique sortie alternateur).

2. Motivation de la modification (explicite)

- Amélioration produit
- Changement procédé
- Autre

Explications :

La production de biogaz est estimée en fonction d'une composition de déchets donnée. La composition des déchets étant fluctuante, la production de biogaz n'est donc pas constante dans le temps. Pour valoriser au maximum le biogaz en énergie et ce pour une production fluctuante de biogaz dans le temps, il est préférable d'installer des groupes électrogènes pouvant fonctionner pour une plage de production de biogaz importante. Pour une même puissance électrique en sortie d'alternateur (avec deux groupes électrogènes), une plus grande plage de fluctuation de production de biogaz pourra être valorisée si les deux groupes sont de tailles différentes (en terme de puissance). De plus pour installer au final la capacité la plus adaptée, nous proposons d'installer dans un premier temps un groupe électrogène de 1MW. Ensuite, en fonction de la production de biogaz observée sur plusieurs mois, le deuxième groupe électrogène sera choisi et installé.

3. Description de la modification proposée :

Installation dans un premier temps d'un groupe électrogène de 1 MW puis en fonction de la production de biogaz, installation d'un deuxième groupe dont la capacité (comprise entre 1 et 1,9 MW) sera choisie pour valoriser le biogaz sur toute la plage de fluctuation de production.

Toutes les mesures conservatoires (Génie Civil (réservation ventilation), implantation, électricité process) sont prises pour la mise en place du deuxième groupe.

Les plans guide Génie Civil (ENE UVO PG 0 210 B, ENE UVO PG 0 211 B, ENE UVO PG 0 212 B) sont joints en annexe.

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE -BGA - MD - 0 - 003

Date d'émission :23/01/08

4. Incidence sur les autres parties du projet :

Aucune

5. incidence prévisionnelle sur :

- Les Délais OUI NON
- Les coûts OUI NON

Toute demande de modification ayant une incidence sur les coûts et/ou les délais devra faire l'objet d'un dossier complémentaire.

6. Impacts sur :

- ÉTUDES Non
- MATÉRIAUX - ÉQUIPEMENTS Non
- MISE EN ŒUVRE – CONSTRUCTION - ESSAIS Non
- PERFORMANCE Non
- EXPLOITATION Oui (valorisation énergétique sur une plus grande plage de production de biogaz et adaptation de la puissance électrique installée en fonction de la production réelle de biogaz observée)
- GARANTIES Non
- SÉCURITÉ Non